

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
Du 27 juin 2024

**Délibération n°2024-092 - Ressources humaines – Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition ascendante d'une partie des services de la commune d'Avon au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau – Années 2024 et 2025**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstentions	2
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 juin, s'est réuni, à la salle des fêtes de la commune de Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD (jusqu'à la délibération N°2024-126), Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY (à partir de la délibération N°2024-088 et jusqu'à la délibération N°2024-127), Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024-091), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON (jusqu'à la délibération N°2024-118), Jean-Philippe POMMERET, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-122), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
M. Jean-Claude DELAUNE à M. Thibault FLINÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT  
Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL  
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI  
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET  
M. Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN  
M. Anthony VAUTIER à M. Christophe BAGUET

Mme Sonia RISCO à Mme Véronique FÉMÉNIA  
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA  
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Estelle BERTÉE à M. Michaël GOUÉ  
Mme Isabelle MARIE à M. Michel CALMY  
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES  
M. Patrick POCHON à M. Alain RICHARD (pour les votes des délibérations N°2024-119 à N°2024-128)  
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Daniel RAYMOND  
M. Thomas IANZ  
M. Christian BOURNERY (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et délibérations N°2024-087 et N°2024-128)  
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2024-090)  
Mme Cécile PORTE (Pour le vote de la délibération N°2024-090)  
M. Julien GONDARD (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et des délibérations N°2024-087 à N°2024-090)  
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024-107)  
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2024-113)  
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote de la délibération N°2024-113)  
M. Gérard TAPONAT (pour les votes de la délibération N°2024-123 à N°2024-128)  
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024-125)  
Mme Judith REYNAUD (pour les votes des délibérations N°2024-127 et N°2024-128)

Secrétaire de Séance : M. Michel CHARIAU

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

**Références :**

- **Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-4-1-II et L. 5211-4-1-IV,**
- **Le code général de la fonction publique,**
- **L'avis du comité social territorial du 13 juin 2024.**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 18 juin 2024.

Dès lors qu'une commune a conservé tout ou partie d'un service concerné par un transfert de compétences, elle a l'obligation, dans le cadre d'une bonne organisation des services, de le mettre à disposition de l'établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice par celui-ci de ses compétences.

En l'espèce, la mise à disposition concerne une partie des services de la commune d'Avon, au titre de la compétence politique de la ville, à raison de 0,30 équivalent temps plein (ETP).

Ainsi, il est demandé à l'assemblée de :

- Approuver la convention de mise à disposition ascendante de la commune d'Avon, au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclus.
- Autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir dans ce cadre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Décision :**

L'assemblée décide à l'unanimité (2 abstentions : MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER) de :

- Approuver la convention de mise à disposition ascendante de la commune d'Avon, au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclus.
- Autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir dans ce cadre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Michel CHARIAU



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **03 JUIL. 2024**  
Date de mise en ligne le **03 JUIL. 2024**  
Notification le **03 JUIL. 2024**  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240703-2024-092-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2024